

Communiqué de presse

prism'emploi
PROFESSIONNELS
DU RECRUTEMENT ET DE L'INTÉRIM

www.prismemploi.eu
@Prismemploi

12 juillet 2017

Prism'emploi annonce la signature du 20000^{ème} CDI intérimaire

L'étape décisive des 20 000 CDI intérimaires vient d'être franchie ce 12 juillet. Un palier important dans le développement du contrat et la mise en œuvre de la flexisécurité en France.

Véritable innovation créée en mars 2014, le dispositif permet aux salariés intérimaires de construire leur parcours professionnel en alliant expériences professionnelles et actions de formation dans un cadre sécurisé. Ceci dans la perspective de développer leur employabilité pour toujours mieux évoluer sur le marché de l'emploi.

Le déploiement réussi du CDI intérimaire traduit la capacité de la branche du travail temporaire à imaginer des solutions nouvelles pour encourager la mise à l'emploi et son engagement à les concrétiser.

CHIFFRES ET DATES CLÉS

- Environ 800 à 1000 CDII signés chaque mois depuis janvier 2016
- 51,5% des signataires sont des ouvriers non qualifiés, embauchés à 51% dans l'industrie¹
- 62% des CDII sont en mission dans des PME (30% moins de 50 salariés ; 32% entre 50 et 200 salariés)
- 10 juillet 2013 : accord national interprofessionnel
- 6 mars 2014 : création du CDI intérimaire et du Fonds de sécurisation des parcours des intérimaires (FSPI) par l'accord de branche du 10 juillet 2013 relatif à la sécurisation des parcours professionnels des salariés intérimaires
- Août 2015 : loi Rebsamen, qui supprime le délai de carence et prévoit que la délégation d'un intérimaire en CDII puisse durer jusqu'à 36 mois

¹ Sources : FPETT et Prism'emploi/Institut Plus Consultants « Caractéristiques des CDII en 2016 », mars 2017

UNE MONTÉE EN PUISSANCE PROGRESSIVE MAIS SOLIDE

Les 20 000 CDI intérimaires (CDI) signés à ce jour en France démontrent que **le contrat est désormais installé sur le marché du travail**.

Depuis plus de 3 ans, les agences d'emploi se mobilisent pour déployer le dispositif : le promouvoir auprès des entreprises utilisatrices et encourager les intérimaires à s'engager avec ce contrat.

Aujourd'hui, c'est Kevin Halotel, 22 ans, qui signe son CDI intérimaire avec l'agence [SOS Intérim](#) de Verneuil-sur-Avre (Eure). Kevin a débuté en intérim en tant que cariste en octobre 2015. Depuis un an et demi, il a su démontrer son envie et sa capacité à évoluer. Il a suivi plusieurs formations grâce auxquelles il a acquis de nouvelles compétences. Il exerce désormais le métier de cariste-magasinier et maîtrise les outils informatiques de gestion de stock. De nouveaux savoir-faire qui lui permettront de progresser professionnellement.

« Je suis ravi de signer un CDI intérimaire. Je le considère comme une vraie chance de stabilité pour ma vie professionnelle. Il est synonyme de sécurité. De plus, être en CDI me donne confiance en moi et me rassure sur mon évolution professionnelle », témoigne Kevin.

Entre chaque mission, Kevin aura la possibilité de suivre des formations pour renforcer ses compétences ou en acquérir de nouvelles.

Laurence Dhaese, responsable de l'agence d'emploi SOS intérim déclare : *« Le CDI intérimaire permet d'instaurer une relation plus durable entre le salarié et nous. Avec ce contrat, nous renforçons également la relation de confiance avec l'entreprise. La relation tripartite est gagnante pour tous ».*

LE CDI INTÉRIMAIRE ŒUVRE POUR L'EMPLOYABILITÉ DES SALARIÉS

Prism'emploi considère que la sécurité de l'emploi d'un actif dépend davantage de son employabilité que de son statut. Le travail et la formation doivent permettre à chacun de l'entretenir et de la développer. Le CDI intérimaire se positionne comme un outil pertinent pour répondre à cet enjeu.

La profession va poursuivre son action pour développer le contrat. Elle entend ainsi confirmer l'utilité et les bénéfices de ce contrat pour les salariés et les entreprises. Ce travail nourrira un rapport sur le CDI intérimaire, qui doit être remis par le Gouvernement au Parlement mi-2018 pour acter la pérennité du dispositif.

« Nous sommes fiers d'atteindre aujourd'hui le 20000^{ème} CDI intérimaire. Ce succès prouve l'efficacité de ce contrat, que la profession porte depuis 2014. Ce résultat illustre par ailleurs la capacité de la profession à proposer des solutions innovantes au service de l'emploi », déclare François Roux, délégué général de Prism'emploi, *« mais, notre engagement ne s'arrête pas là. Œuvrer pour l'employabilité des salariés est une ambition majeure pour la profession. Nous souhaitons continuer à toujours mieux accompagner les salariés intérimaires dans la sécurisation de leurs parcours professionnels, tout en répondant au besoin de souplesse des entreprises. »*

DES FORMATIONS QUI FACILITENT LA MISE A L'EMPLOI

En parallèle de cette annonce, la profession rappelle l'importance capitale de la formation, deuxième pilier du dispositif avec la création du Fonds de sécurisation des parcours des intérimaires (FSPI). Le FSPI a permis de financer en 2015 et 2016, 110 000 actions de formations pour 90 000 salariés intérimaires. Preuve de l'efficacité de ces investissements en formation, la durée d'emploi des intérimaires concernés a

augmenté de près de 15% en 2016, après une augmentation de 5,9% en 2015.

En effet, la formation permet d'accroître son employabilité, mais aussi de s'insérer sur le marché du travail. C'est pourquoi **les agences d'emploi privilégient les formations opérationnelles.**

Les agences d'emploi s'appuient pour cela sur leurs doubles savoirs :

- leur connaissance précise des bassins d'emploi dans lesquelles elles sont implantées ;
- leur maîtrise experte des besoins des entreprises en ressources humaines (qualification et volume).

QUELQUES RAPPELS SUR LE CDI INTÉRIMAIRE

Le fonctionnement du CDI :

- Le contrat est signé entre l'agence d'emploi et le salarié intérimaire
- Une mission peut aller jusqu'à 36 mois
- Durant les périodes d'intermission, le salarié peut être en formation ou en congés payés, payés par l'agence d'emploi
- Le salarié bénéficie de la garantie d'un salaire minimal mensuel et d'une garantie d'emploi au-delà du terme d'une mission
- Pour écouter des témoignages de salariés en CDI intérimaire : <http://bit.ly/1NR0blj>



Contacts presse
Coralie Ménard
Tél. : 01 40 41 56 09
cménard@golin.com

A propos de Prism'emploi
Prism'emploi - Professionnels du recrutement et de l'intérim - est l'organisation professionnelle, qui regroupe plus de 600 entreprises de toutes tailles représentant 90 % du chiffre d'affaires de la profession. 7 250 agences d'emploi et 20 000 salariés permanents sont présents sur l'ensemble du territoire.

Contacts presse
Laurence Dhaese
Tél. : 02 32 60 64 43
ldhaese@sos-interim.fr

A propos de SOS Intérim
SOS Intérim est la première entreprise de travail temporaire créée dans l'Eure en 1967. Elle est composée d'un réseau de 12 agences d'emploi implantées principalement en Normandie, mais aussi en Centre-Val de Loire, Hauts-de-France et Île-de-France. Un cabinet de recrutement Pro-RH complète ce maillage.